



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 742**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 742 intitulé : *Règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2025* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 et qu'il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Tel que mentionné précédemment, ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Donné à Delson, ce 18 décembre 2024.

M<sup>e</sup> Luc Drouin  
Directeur des affaires juridiques et greffier